

employe comcom et maire

Par **lou seril**, le **02/11/2019** à **01:22**

peut-on être salarié d'une communauté de commune et être maire de l'une de s es communes ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/11/2019** à **08:22**

Bonjour

Je précise que nous ne sommes qu'un forum étudiant.

Tout dépend de la fonction exercée. En effet, l'article L.231 du Code électoral donne la liste des emplois incompatibles avec une fonction d'élu

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=51884946A3A5E733E6DC6C74BC6749B>

On y trouve notamment tous les postes de direction ou d'ingénierie.